

POLITIQUE MONDIALE DE HARSCO EN MATIÈRE DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ

En tant qu'organisation présente dans le monde entier, il est essentiel pour nous d'adhérer à des normes de santé et de sécurité à l'échelle de l'entreprise. Ces normes sont des composants-clés de la valeur centrale de Harsco : « une intégrité et des pratiques commerciales éthiques sans concessions ».

Harsco reconnaît que la création d'un environnement de travail sûr et sain est une norme à laquelle chacun doit adhérer. Pour appuyer cette conviction, Harsco développera et assurera le maintien d'un programme d'entreprise pour la santé et la sécurité conforme aux principes suivants :

1. Il correspond aux bonnes pratiques internationales et respecte les normes légales partout où nos équipes travaillent.
2. Il est basé sur le risque et, plus particulièrement, sur le contrôle efficace de la santé et de la sécurité sur le lieu de travail.
3. Il définit clairement les rôles et responsabilités de tous les employés, en termes de santé et de sécurité, afin de respecter toutes les conditions de cette politique.
4. Il présente clairement les ressources et outils nécessaires pour mettre en œuvre et conserver avec succès cette politique, afin d'assurer son amélioration permanente.
5. Il crée un comité de direction pour la santé et la sécurité, avec un comité de travail correspondant pour surveiller et analyser l'efficacité de cette politique.
6. Il bénéficie du soutien de politiques, procédures et directives développées et mises en place conformément aux normes mondiales applicables.
7. Il mesure et évalue régulièrement la conformité par l'intermédiaire d'une procédure d'Assurance de la Conformité Mondiale
8. Il assure que les employés et tous les collaborateurs comprennent que la sécurité au travail est une condition d'emploi et que chacun d'eux est responsable de sa propre sécurité et de la sécurité de ceux qui les entourent.

30 mars 2009



Salvatore D. Fazzolari
Président-Directeur général